

CRITÈRES DE SOLO 2024-2025

REVUE SUR GLACE

- Un patineur qui désire participer au Gala devra être « Home Club » du Club de Patinage Blainville/Sainte-Thérèse.
- La classification du patineur, **en solo**, lors du Gala sera déterminée selon la catégorie de compétition dans laquelle le patineur aura cumulé la majorité de ses points durant l'année de compétition.
- La classification du patineur, **en groupe**, lors du Gala sera déterminée selon son niveau de test de style libre complet réussi au 20 décembre précédant la revue.
- Groupes pour la revue sur glace:
 - A: Patineurs n'ayant aucun test style libre passé.
 - B: Patineurs ayant passé les tests style libre Star 1 et 2.
 - C: Patineurs ayant passé les tests style libre Star 3 - 4 et 5.
 - D: Patineurs ayant passé les tests style libre Star 6 et plus.Patineurs faisant partie d'une équipe de patinage synchronisé pré- novice.

NOTE : Selon le nombre d'inscriptions, les groupes pourraient être divisés. Le comité se réserve le droit de revoir les groupes selon les inscriptions.

Critères pour l'obtention des solos

Note : Les présents critères de solo annulent et remplacent les critères de solo précédents

- 1) Les critères s'adressent à tous les patineurs faisant partie de la revue sur glace du club de Patinage Blainville/Sainte-Thérèse (exception faite aux patineurs invités).
- 2) L'année de compilation débute avec la Finale provinciale Jeux du Québec ou de la participation et se termine après la compétition Invitation Lachute.
- 3) Pour se mériter un solo ou un personnage, le patineur de niveau Star ou de Compétition devra s'inscrire à au moins 2 sessions au club.

Une exception, au point 3 ci-haut mentionné, sera accordée pour les patineurs inscrits à temps plein dans un programme de Sport-Études (niveau secondaire) reconnu par Patinage Québec ou équivalent et aux patineurs Apprentis-Athlètes (niveau primaire).

- a) Pour être reconnu comme un patineur de Sport-Études et bénéficier des exemptions qui en découlent, les patineurs doivent fournir une preuve (avant le 30 septembre au responsable des compétitions du Club) que leur entraînement en style libre et en hors glace représente un minimum de 15 heures par semaine et s'inscrit dans un horaire quotidien de 3 heures consécutives, sur 5 jours, tel que recommandé par Patinage Québec et le MELS (niveau secondaire).
- b) Pour être reconnu comme un patineur d'Apprenti-Athlète et bénéficier des exemptions qui en découlent, les patineurs doivent fournir une preuve (avant le 30 septembre au responsable des compétitions du Club) que leur entraînement en style libre et en hors glace sur le plateau sportif, représente un minimum de 8 heures par semaine et s'inscrit dans un horaire quotidien de 2 heures consécutives, sur 4 jours, tel que recommandé par Patinage Québec et le MELS (niveau primaire).

Afin d'être équitables pour tous les patineurs, les patineurs ne pouvant fournir les preuves requises ne pourront bénéficier des exemptions et devront compléter leur entraînement à 2 sessions sur les heures du Club

et répondre aux exigences du point 3. Le Club se réserve le droit de vérifier les inscriptions auprès des différentes écoles et plateaux.

4) Nombre de solos par patineur

Les patineurs ne pourront obtenir plus d'un solo pour la revue sur glace à l'exception des patineurs ayant accédé aux Championnats Nationaux Canadiens ou au Trophée Patinage Canada. Ceux-ci pourraient se mériter 3 solos.

5) Obtention de solo automatique pour les compétitions Nationales, Provinciales et les Tests

a) Championnats de la sous-section Québec (Pré-Novice à Novice)

Pour les patineurs (Pré-novices et Novices) qui participeront aux Championnats de la sous-section et qui se classeront dans le premier 50% (résultat technique seulement) selon la liste officielle, selon leur catégorie respective.

b) Championnats de Sections (Relève à Senior)

- Pour les patineurs des catégories Pré-Juvenile à Senior qui se classeront dans les premiers 50% de la compétition selon la liste officielle, selon leurs catégories respectives.
- Pour les patineurs de catégories Relève à Sans Limites qui se classeront dans le premier 25% (résultat global) à condition d'avoir un minimum de 12 participants
- Pour les patineurs de danse ou de couple qui se classeront dans le premier 50% (résultat global).

c) Défi Patinage Canada (Pré-Novice à Senior)

Solo automatique pour participant

d) Championnats nationaux Canadiens de Patinage (Novice à Senior)

Solo automatique pour participation

e) Finale provinciale des Jeux de la participation ou du Québec (Juvenile à Novice)

Tous ceux qui auront participé à la finale provinciale auront automatiquement un solo lors d'une des représentations de la revue sur glace s'ils se classent dans le premier 50% en finale provinciale.

f) Finale provinciale Star (Sans Limites, Pré-Juvenile, Star 5-6-8-10 et Or)

Tous ceux qui auront participé à la finale provinciale auront automatiquement un solo lors d'une des représentations de la revue sur glace s'ils se classent dans le premier 50% en finale provinciale.

Note : Patineur Junior et Senior (compétition) ou Or (Star)

Les patineurs qui participeront aux Championnats de Sections dans la catégorie Junior ou Senior (compétition) ainsi que les patineurs de catégorie Or qui auront participé à la finale provinciale seront admissibles aux critères de solo même s'ils ne sont pas inscrits à la Revue sur glace. Ils devront cependant se conformer au point 3 du présent guide (inscription session) et devront tout de même déboursier les frais d'inscription correspondants à leur catégorie pour participer au gala et présenter leur solo. Ils devront également avoir participé à un minimum de 3 compétitions dans la liste préétablie pour l'année de compilation.

g) Test niveau Or

Avoir complété durant l'année de compilation un des tests Or, soit en style libre, en danse, en habiletés ou en artistique.

6) Solo attribué pour les performances en compétition

Le patineur doit avoir participé à au moins 3 compétitions de la liste préétablie. Le patineur ou la patineuse ne peut obtenir plus d'un solo.

- Les solos seront accordés en commençant par le plus haut pointage de chaque catégorie.
- Les patineurs de catégorie Star 5 à 10 ne pourront obtenir plus de 2 années consécutives un solo dans la même catégorie, et ce jusqu'à l'obtention du titre Or en style libre.
- Pour les catégories Star 2-3 et 4, un tirage au sort, parmi les patineurs s'étant inscrits à au moins 3 compétitions parmi les compétitions présélectionnées, sera fait pour l'obtention de personnages.
- Les patineurs qui feront des compétitions dans la catégorie Star 1 ne pourront obtenir de solo ni de personnage.

7) Les temps de musique de la Revue sur glace

- Solos : 2 minutes
- Personnages : 1 minute

8) Calcul des pointages pour les solos attribués pour les performances en compétition

- Les pointages seront calculés sur la base du pourcentage selon le rang de classification au niveau provincial du patineur dans sa catégorie, selon le site RCPAQ.ca, suite à la compétition Invitation Lachute.

Exemple : Un patineur Star 6 qui termine sa saison au 130^e rang sur 325 patineurs. Celui-ci a donc dépassé 195 concurrents. Le pourcentage de réussite devra être calculé de la façon suivante : 195 divisé par 325 est égal à 0.60.

- Pour les patineurs Star, les catégories Star 6-8-10 et Or seulement seront calculés.
- Un pointage supplémentaire de 0,10 sera accordé pour toutes les catégories de niveaux compétition.

9) Nombre de solos attribués

Le nombre de solos inclut les solos attribués automatiquement. Les solos attribués pour les performances en compétition (pointage) le seront selon le pourcentage suivant :

Catégorie A	Star 2-3 et 4	% personnages (à la pige)	
Catégorie B	Star 5, sans Limites et Pré-Juvenile	% personnages	% solos
Catégorie C	Star 6 et 8 et Juvenile	% personnages	% solos
Catégorie D	Star 10, Or, Pré-Novice à Senior	% personnages	% solos

10) **Compétition sélectionnée pour l'attribution des solos**

- Finale provinciale Jeux du Québec ou de la participation
- Finale provinciale patinage Star
- Championnats québécois d'été
- Souvenir Georges-Éthier
- Invitation Pierrette-Vaillant-Pierre
- Championnats de sous-section (Pré-novice à Novice)
- Championnat Section Junior à Senior de la section Québec
- Invitation Tremblant

- Invitation Saint-Eustache
- Défi Patinage Canada (Junior et Senior)
- Championnat Section Sans Limites à novice de la section Québec
- Championnats Nationaux Canadiens de Patinage (Junior et Senior)
- Finale régionale des Laurentides
- Trophée Patinage Canada (Pré-novice à Novice)
- Invitation Terrebonne
- Invitation de Lachute

11) Numéro de compétiteur

Pour faire partie du numéro des compétiteurs, le patineur devra avoir participé à au moins 3 compétitions sélectionnées de la liste.

12) Ordre de choix des solistes

Les choix des représentations pour les solos et pour la musique seront faits selon l'ordre suivant :

- Championnats nationaux de patinage
- Défi Patinage Canada
- Tests Or (selon la date de réussite)
- Championnats Section Junior et Senior
- Championnats Section Sans limites à Novice
- Jeux du Québec ou de la Participation
- Championnats de patinage Star
- Pointage de compétition

13) Droit du comité quant à l'attribution de solos

Le comité se réserve le droit d'attribuer un solo si nécessaire. De plus, veuillez prendre note que si pour une raison ou une autre, le modèle artistique utilisé pour une année en particulier n'étant pas compatible avec soit le nombre de solos à attribuer tel que stipulé au point 9 ou encore dans la méthode utilisée pour le choix des représentations, l'ordre de passage, le choix des musiques ou même les thèmes obligatoires, le comité pourra à ce moment établir les normes nécessaires au bon fonctionnement du gala.